

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

## AMENDEMENT

N° AC20

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha et M. Peu

-----

### ARTICLE 5

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« Bachelor »

le mot :

« Licence ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement résulte d'une proposition du SNETAP-FSU.

Cet amendement vise à remplacer le « Bachelor Agro » par une nouvelle licence nommée « Licence Agro » qui aura pour objectif de renforcer le système de formation de l'enseignement agricole, en privilégiant les liens avec la filière agronome. Cet intitulé permettra par ailleurs d'éviter la confusion avec les Bachelors déjà positionnés dans les établissements éducatifs privés et non reconnus en tant que diplôme.